Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260605-2026_5_2-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEDERNEC

Séance du vendredi 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien LE PESSOT, Maire de PÉDERNEC

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	19
En exercice	19
Présents	16
Procurations	3

Présents : LE PESSOT Damien, BODILIS Tiphen, LE GAC Vincent, QUEMENER Sandra, LE ROUX Gildas, BALDINHO Christine, LE PEUCH Pascal, MADIGOU Patricia, FEUVRIER, Jacqueline, RIOU Stéphane, CARVENNEC Eveline, LE MERRER Gwenola, FINETTI Alexandre, de GUILLEBON Michel-Marie, TANGUY Fanny, LE BIHAN Matthieu

Absents : LE BLEVENNEC Patrick (procuration à FEUVRIER Jacqueline), GUELLEC Gisèle (procuration à LE MERRER Gwenola), RANNOU Hervé (procuration à TANGUY Fanny)

Michel-Marie de GUILLEBON a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 29 mai 2026
Date d'affichage : 29 mai 2026

2026.5.2 Désignation d'un représentant de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de Guingamp-Paimpol Agglomération

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du Conseil communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération, il a été procédé à la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la durée du mandat communautaire.

Cette commission est chargée d'évaluer les charges transférées entre les communes membres et l'établissement public de coopération intercommunale, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts.

La composition de cette commission prévoit notamment la désignation d'un représentant par commune membre.

Monsieur le Maire indique qu'il appartient donc au Conseil municipal de désigner un représentant de la commune de Pédernec au sein de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur Damien LE PESSOT, maire de Pédernec, pour représenter la commune au sein de la Commission locale d'évaluation des charges transférées.

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-212201644-20260605-2026_5_2-DE

Fait et délibéré à Pédernec le 5 juin 2026,

Pour extrait conforme,
LE MAIRE,
Damien LE PESSOT

Le Maire (ou Le Président) certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr